Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260321-2026_03_21_08-DE

St Aubin du Cormier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars, à onze heures, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

25 présent(e)s : M. BASLE Florent, M. BEGASSE Jérôme, M. BONNISSEAU Vincent, Mme BOULAY Claire, Mme BREGEON Cécile, Mme BRIELLE Régine, Mme BUFFERAND Séverine, M. FOUQUE Arnaud, Mme GONORT ACHER Chloé, Mme HERVIEU Lydie, M. JOURDAN Franck, M. JUHEL Thomas, Mme LE QUERE Jacqueline, M. LE ROUX Yves, Mme LEBON Catherine, M. LEFRANC Jean, Mme LEMOINE Cécilia, Mme MACOURS Pascale, Mme MARCHAND Cécile, Mme MEHEUST Anouchka, M. POMMIER William, M. RENOUARD Bruno, M. ROUDIER Jean-Philippe, M. SALAÜN Frédéric, M. SCHREIBER Oliver, formant la majorité des membres en exercice.

2 excusé(e)s : Mme BEAULIEU Chloé ayant donné pouvoir à M. BEGASSE Jérôme, M. LE GOUARD Vincent ayant donné pouvoir à M. SALAUN Frédéric

0 absent :

Secrétaires de séance : M. LE ROUX Yves et Mme MEHEUST Anouchka
Date de convocation : le 15 03 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_03_21_08 Nomenclature : 5.1

Election des membres élus du Centre Communal d'action Sociale (CCAC)

Rapporteur : M. le Maire

Considérant que l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le maire et qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6

Considérant que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Une (1) liste de 8 candidats aux fonctions d'administrateur du CCAS a été déposée par Mme Catherine LEBON
Mme Catherine LEBON
M. Vincent BONNISSEAU
Mme Claire BOULAY
Mme Séverine BUFFERAND
Mme Lydie HERVIEU
M. Franck JOURDAN
Mme Jacqueline LE QUERE
Mme Cécilia LEMOINE

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné lors de l'élection du Maire

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260321-2026_03_21_08-DE

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 27
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 27
f. Majorité absolue : 14

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEBON Catherine	27	Vingt sept

Mme Catherine LEBON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Claire BOULAY, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Lydie HERVIEU, M. Franck JOURDAN, Mme Jacqueline LE QUERE, Mme Cécilia LEMOINE ont été proclamés membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

MAIRIE de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (Ille & Vilaine)

Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh